

Quelques moyens pour lutter contre l'occupation des rues par des musulmans

Nous proposons ci-dessous une liste (non exhaustive) des moyens dont disposent les habitants du quartier Barbès pour lutter contre l'occupation de leurs rues par des musulmans, chaque vendredi.

Nous sommes conscients du fait que de nombreux riverains, victimes pour certains de menaces depuis des années, ont peur de se battre pour mettre fin à ce scandale. Mais si personne ne se plaint, pourquoi la police ou la justice s'en mêleraient-elles ?

Personne ne peut accomplir cette tâche à la place des habitants du quartier Barbès : c'est à eux d'agir, de se prendre en main, de s'organiser, d'aller voir les autorités, de contacter les médias, pour que l'Etat de droit soit enfin restauré dans ce quartier.

Ce n'est que lorsqu'il y aura une pression populaire que les autorités se décideront à agir.

1) Porter plainte :

Les habitants peuvent déposer plainte auprès du commissariat (ne pas accepter une simple main courante) pour entrave à la circulation, et le faire simultanément auprès du procureur de la République, par lettre recommandée.

Cela peut être fait de manière individuelle, mais il sera aussi intéressant de créer une association pour être prêt à réagir collectivement et médiatiquement.

Les commerçants peuvent porter plainte pour entrave à l'exercice de leur commerce.

Le cas échéant, les habitants et les commerçants peuvent porter plainte contre la Ville de Paris et contre la Préfecture, qui ne font rien, depuis des années, bien qu'ils aient été alertés par des résidents, pour empêcher cette

entrave à la circulation et cette entrave à l'exercice de leur commerce.

2) Contacter les autorités :

Les habitants peuvent envoyer des lettres recommandées au maire, informer les divers journaux et blogs de l'arrondissement, en particulier ceux des élus, bref montrer qu'il y a encore des républicains dans le quartier et qu'ils veulent pouvoir se déplacer dans l'espace public sans entraves.